



Conseil d'administration de Rabat, 4 mai 2017

Etat des lieux de la programmation 2017 du Comité sur les droits de l'enfant

Le guide pédagogique de l'AOMF pour la sensibilisation des enfants à leurs droits est en cours de validation par le Comité AOMF sur les droits de l'enfant après avoir été validé par le Comité de pilotage. Il sera ensuite mis en page par la graphiste (Bénédicte Bourdil qui avait travaillé sur les livrets CDE notamment) puis imprimé.

Ce guide a été rédigé par Vanessa Sedletski, spécialiste des droits de l'enfant, et s'adresse à tous ceux qui souhaitent éduquer les enfants francophones à leurs droits et s'outiller pour mieux communiquer sur ces droits, quel que soit leur rôle, le pays où ils se trouvent et les ressources à leur disposition. Il a été conçu pour être accessible au plus grand nombre. Les activités proposées demandent peu de ressources matérielles et sont adaptables à des contextes très variés, pays riche ou en développement, zone urbaine ou rurale.

Il a été développé comme un outil pour toute personne, équipes des ombudsmans et médiateurs, éducateur.trice, animateur.trice des Centres de Loisirs et d'Animation Culturelle, mais aussi d'autres professionnels (santé, centres de détention, enseignants...), qui conduisent des activités de sensibilisation des enfants à leurs droits en général ou à certains aspects en particulier.

Ce guide méritera d'être largement diffusé et imprimé.

Concernant le **plan d'action du Groupe de travail** sur les enfants migrants, plusieurs projets ont déjà été lancés.

- Une **lettre** a ainsi été envoyée aux membres du Comité pour les inciter à mettre en place des *instances de dialogue et de partenariats au sein de leurs institutions respectives (point 1 du plan d'action)* et les encourager à organiser des *visites régulières de vérification au sein de centres d'accueil et/ou de rétention des mineurs migrants (point 5 du plan d'action)*. Il est en effet du devoir des Ombudsmans et des Médiateurs de consolider leurs efforts afin de se faire les défenseurs de la dignité des enfants migrants. Si ces derniers sont, avant tout, des enfants – et qu'ils bénéficient *de facto* d'une protection juridique internationale –, leur statut de migrant devrait leur permettre de jouir de la reconnaissance de leur vulnérabilité particulière tant physique que psychologique. Ils sont en droit à une attention particulière et une protection accrue.
- Par ailleurs, une visite d'étude est prévue pour mettre en œuvre le point 3 « renforcement des capacités » du plan d'action. Le Délégué général aux droits de l'enfant de la fédération Wallonie-

Bruxelles en Belgique organise et accueille cette visite d'étude les **19, 20 et 21 juin prochain à Bruxelles**. Cette visite d'étude est prévue pour accueillir tous les membres du groupe de travail. Pendant les trois jours, des tables rondes avec des institutions et ONG seront organisées ainsi que des visites de centres d'accueil. Cette visite sera par ailleurs l'occasion d'organiser une réunion du *Comité des droits de l'enfant*. L'organisation de cette session est possible grâce au soutien financier de l'OIF.

Cette visite est très importante en priorité pour les membres du Groupe de travail mais également pour le Comité.

En suivi de la résolution de Tirana de 2012 sur les droits de l'enfant et afin de faire un état des lieux de la prise en compte des droits de l'enfant par les institutions membres, **le Conseil d'administration a demandé au Comité des droits de l'enfant de réaliser un rapport à présenter lors du CA de Bucarest en 2018** – la question sera évoquée à l'occasion du Comité des droits de l'enfant de juin à Bruxelles.

A Montréal : programme des « citoyens engagés » en 4^e primaire, à cette occasion ils rencontrent l'Ombudsman et font des activités avec l'Ombudsman (traitent des plaintes). La Charte de la ville a par ailleurs été traduite en langage simple.

En Roumanie : beaucoup d'enfants sont élevés par leurs grands-parents, pauvreté extrême, analphabétisme. L'Ombudsman demande à recevoir des documents pour aider et améliorer le cadre législatif et faire des recommandations au Parlement.